

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 076-23

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierreton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt

Cognin

Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 076-23

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que depuis 2005, des locaux sont mis à disposition de l'association Les Chantiers Valoristes.

Intervenant dans les déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leyse et La Ravoire, l'association Les Chantiers Valoristes emploie du public en insertion dont la principale activité consiste à démanteler des objets encombrants prélevés dans les déchetteries avant d'être orientés vers des filières d'élimination, afin d'en extraire le maximum de matériaux qui seront alors dirigés vers des filières de valorisation.

Depuis le 24 septembre 2012, date d'ouverture de la déchetterie de Bissy, l'association dispose de locaux à titre gratuit, comprenant deux bâtiments construits sur l'emprise de la déchetterie (parcelle cadastrée section HA n° 0043 d'une superficie totale de 13 310 m²) et un bungalow d'environ 40 m². La surface allouée à l'activité du chantier représente environ 1 286 m², dont 609 m² couverts.

Afin que cette association puisse réaliser son activité et compte tenu de l'objectif de recyclage, de réemploi et d'orientation des déchets vers la filière appropriée, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets du 4 mai 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux situés sur le site de la déchetterie de Bissy au profit de l'association Les Chantiers Valoristes, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **076-23**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 20 juin 2023

Annexe(s) : Convention 2023-2025

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29339H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29339H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023